



## Mobilisation de la commande publique pour l'emploi et l'insertion

### Nantes Métropole

#### ■ ■ L'action

Nantes Métropole est engagée dans une démarche de développement durable sur son territoire et la volonté de généraliser l'application des clauses sociales dans les marchés publics est l'un des axes majeurs du volet social de son Agenda 21 communautaire.

Une cellule interne d'Assistance à maîtrise d'ouvrage Insertion (AMO) a été créée en 2004, au sein de la Direction économique de la communauté urbaine en charge de gérer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des clauses sociales dans les marchés publics de Nantes Métropole. La cellule AMO est l'interface entre donneurs d'ordre, acteurs économiques, acteurs de l'insertion. Elle joue un rôle essentiel de promotion, d'animation et d'évaluation des clauses sociales dans les marchés.

Nantes Métropole a une expérience diversifiée de modalités de mise en œuvre de la clause : article 14 au départ, et plus récemment, l'article 53 c'est-à-dire l'intégration de la « performance en matière d'insertion » comme un critère d'attribution du marché (en combinant les articles 14 et 53) ainsi que le développement des marchés d'insertion avec l'article 30.

#### ■ ■ Objectifs

Utiliser la commande publique comme levier pour permettre l'accès à l'emploi ou à la qualification des personnes exclues du marché du travail.

#### ■ ■ Cible(s)

Les publics les plus éloignés de l'emploi :

- Bénéficiaires du RSA ayant signé un contrat d'insertion dans l'année
- Travailleurs handicapés reconnus par la CDAPH
- Les jeunes ayant un faible niveau de qualification
- Les jeunes n'ayant jamais travaillés et inscrits auprès du relais 16/25 ans des Missions locales
- Les chômeurs inscrits au Pôle Emploi depuis plus d'un an en continu ou depuis plus de deux ans en chômage récurrent

## ■ ■ Modalités de mise en œuvre

L'animation du dispositif est confiée à la cellule AMO Insertion.

La première mission de l'AMO Insertion a été de mobiliser les donneurs d'ordre : aujourd'hui, tout marché public de Nantes Métropole est envoyé systématiquement à l'AMO Insertion pour étude avant qu'il ne soit publié.

L'AMO Insertion apporte son expertise pour l'analyse de la qualité des réponses en matière d'insertion socioprofessionnelle, et, est l'interlocutrice, identifiée dans l'appel d'offres, des entreprises pour répondre à leurs questions et interrogations. Lors du démarrage du marché, l'AMO Insertion est présente à la réunion de lancement avec le donneur d'ordre et l'entreprise pour rappeler les obligations de l'entreprise et le fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation. Une réunion de chantier a lieu en moyenne tous les trimestres, une fiche de suivi en matière d'insertion est transmise tous les mois à l'AMO Insertion.

L'AMO Insertion met en relation la Maison de l'Emploi, la Mission locale, Pole Emploi, Cap Emploi, les SIAE du territoire, avec les entreprises afin que ces dernières puissent satisfaire à leur engagement en matière d'insertion.

L'AMO Insertion organise des réunions trimestrielles avec les opérateurs prescripteurs parties prenantes de la clause sociale afin de faire un bilan régulier de la réalisation des heures d'insertion, d'anticiper sur les futurs nouveaux marchés, de procéder aux ajustements du dispositif.

## ■ ■ Moyens affectés et partenaires financiers

L'AMO Insertion est composée de 5 personnes à temps plein :

- Un responsable en charge de l'animation et du développement du dispositif
- Deux personnes en charge du suivi en entreprises (suivi d'environ 70 chantiers par an)
- Une personne en charge de la base de données
- Une personne en charge du secrétariat administratif

## ■ ■ Autres partenaires

L'AMO s'adresse aujourd'hui à une trentaine de grands donneurs d'ordre, dont les principaux sont :

- Nantes Métropole et ses différents services
- les 6 principales communes de l'agglomération (dont la Ville de Nantes)
- des bailleurs sociaux, des Sociétés d'économie mixte (SEM) du territoire, l'hôpital
- certains grands donneurs d'ordre privés comme le Réseau ferré de France (RFF) et la Société nationale des chemins de fer (SNCF)

Les partenaires stratégiques du territoire sont associés au pilotage de la démarche :

élus de Nantes Métropole et des communes associées, principales fédérations professionnelles concernées par les clauses d'insertion (Fédération des professionnels de la propreté, du BTP, des espaces verts et de la gestion de déchets), service public de l'emploi ainsi que les têtes de réseaux de l'IAE COORACE, UREI, Chantier Ecole, GEIQ.

Des partenariats ont été renforcés avec l'ensemble du service public de l'emploi : Maison de l'Emploi, PLIE, Pole Emploi, AFPA, Mission locale, les services emploi et insertion des communes adhérentes au dispositif, les CCAS. Par ailleurs, dans le cadre du dispositif ANRU, 37 acteurs sont mobilisés.

## ■ ■ Impacts / évaluation

- 1.413 marchés (représentant environ 400 opérations) ont fait l'objet d'une clause d'insertion de 2005 à 2009.
- 381.710 heures d'insertion ont été réalisées sur des marchés réceptionnés, et 933.160 heures au total, soit 511 ETP, ont été demandées (y compris sur marchés en cours ou en consultation).
- Le taux de réalisation sur les opérations réceptionnés est de 129%.
- 1065 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail, dont 32% issus des quartiers politique de la ville.
- 535 personnes, soit 50%, ont eu accès à l'emploi et à la professionnalisation (CDI, CDD, contrats pro, contrats d'apprentissage, formations qualifiantes).
- De juin 2008 à décembre 2009, 30 marchés, représentant 10 opérations, ont été l'objet d'un marché d'insertion. Le montant financé est de 2.724.000 € et 8 structures d'insertion (associations et chantiers d'insertion) ont été mobilisées. Au total, 270 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail.

Le volet qualitatif de la clause d'insertion a été renforcé. L'enjeu pour Nantes Métropole de la systématisation de la procédure art. 14/53 du code des Marchés Publics est d'associer l'ensemble des donneurs d'ordre associés au dispositif clauses aux critères qualitatifs qui permettent de juger de la qualité de l'offre en matière d'insertion dans le cadre des marchés publics (tutorat, accompagnement social, qualification, professionnalisation).

2 études ont été lancées en 2010 dans l'objectif de :

- développer les outils d'évaluation des marchés d'insertion
- favoriser l'accès au public féminin des clauses d'insertion (actuellement, environ 80% d'hommes)

## ■ ■ Pour en savoir plus

### Contact

#### Nantes Métropole

Direction de l'Emploi et de l'Innovation Sociale

2, Cours du champ de Mars - 44923 Nantes Cedex 9

**Servane GILLES**, Responsable AMO Insertion Nantes Métropole

Tél : 02 40 99 98 27

E-Mail : [servane.gilles@nantesmetropole.fr](mailto:servane.gilles@nantesmetropole.fr)



*Cette fiche a été réalisée par l'Avise,  
dans le cadre de l'animation du centre de ressources [www.essenregion.org](http://www.essenregion.org),  
avec le soutien du Fonds social européen*